



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 10/04/2012

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2012  
DATE D'AFFICHAGE : 29/03/2012

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	22	17

L'an deux mille douze, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS** : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, ARTAUD Alain, GINOT Marc, Mme DUFOUR Françoise, MRS LYON Christophe, GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, M. DUPIN Gilles.

**ABSENTS** : M. BACCONIN Stéphane avec pouvoir donné à M. GINOT, Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir donné à Mme CUSSIERE, Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir donné à M. PARDON, M. DACHEUX Éric avec pouvoir donné à M. LYON, Mme LYONNET Joëlle avec pouvoir donné à M. DUPIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PARDON Daniel.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

1 – Approbation du Compte administratif « ZAC du Levant »  
2 – et approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal (conformes aux comptes administratifs de la commune)  
à l'unanimité des membres présents.

3 – Exposé sur la fiscalité locale et Vote des impôts locaux : Le conseil reconduit les taux de 2011 pour 2012, sans modification.

4 – Budgets 2012 (Commune, Eau et Assainissement, Zone de Chanlat et ZAC du levant).

Suite à l'approbation des comptes administratifs (séance du 28/02) et des comptes de gestion, le conseil municipal vote les résultats suivants :

Affectation du résultat sur budget commune (compte 1068) : 438 545.00 €  
Affectation du résultat sur budget eau-assainissement : 99 997.41 €

M. FRECON présente alors les propositions de budgets pour 2012 faites par la commission de finances, tenant compte des demandes de l'assemblée délibérante :

le Conseil municipal approuve le budget 2012 de la commune qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement de la commune : 2 456 269,89 €  
- dépenses et recettes d'investissement de la commune : 1 878 045,00 €

le Conseil municipal approuve le budget 2012 du service eau et assainissement qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement Eau/Assainissement : 205 130,11 €  
- dépenses et recettes d'investissement Eau/Assainissement : 997 551,34 €

le Conseil municipal approuve le budget 2012 de la zone de Chanlat qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement Chanlat : 436 556,89 €

- dépenses et recettes d'investissement Chanlat : 339 435,89 €

le Conseil municipal approuve le budget 2012 de la ZAC du Levant qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement ZAC Levant : 423 597,31 €  
- dépenses et recettes d'investissement ZAC Levant : 383 597,31 €

## **Présentation par M. FRECON**

### **I) ZAC DU LEVANT Compte Administratif 2011.**

PL FRECON décrit la nouvelle présentation du compte administratif 2011 de la ZAC du LEVANT, qui lors du précédent conseil comportait des imprécisions, notamment sur les opérations de stocks.. Les dépenses de l'exercice 2011 sont de 29 748,50 € et sont bien intégrées aux stocks de « terrains à vendre ». Il s'ensuit que la section de Fonctionnement présente un résultat nul, et que celle d'Investissement affiche un déficit de l'exercice 2011 de 29 748,50 €. Ce déficit, additionné à celui de l'année précédente, aboutit à **un déficit cumulé de 343 597,31 €**.

Ce déficit correspond bien à la comptabilité de la Trésorière, dont les comptes de la classe 3 (stocks à vendre) ont bien un solde débiteur de 343 597,31 € ...

P. JONINON prend la présidence de séance et, le maire étant sorti, soumet ce compte administratif au vote du conseil municipal.

PL FRECON présente les affectations des résultats de l'exercice 2011, avant de passer aux budgets 2012.

### **II) AFFECTATION DES RESULTATS 2011.**

#### **A) COMMUNE**

Le résultat de la section de Fonctionnement s'élevait à 658 180,89 € à la fin de l'exercice 2011.

La commission des Finances propose de reporter presque tous les crédits subsistant sur l'ensemble des programmes. Outre le déficit d'Investissement de 2011 (584 006 €), les dépenses réelles à reporter atteignent 469 039 € dont 52 775 € pour la Voirie, 101 700 € pour l'Espace Lumière, 79 570 € pour l'Ecole de Musique, 110 000 € pour la Friche BIVON, 75 774 € pour le Restaurant Scolaire.

Les recettes afférentes à ces programmes sont également reportées, notamment les subventions : 65 943 € pour l'Espace Lumière, 50 000 € de DGE pour la première tranche Concillon – Four à Chaux. Ce programme bénéficie également de la subvention de la Communauté de Communes, soit 75 000 €. La vente de la Friche BIVON est inscrite pour 100 000 €.

Le prêt de 300 000 € est reporté.

**L'équilibre de ces opérations nécessite un prélèvement de 438 545 € qui sera imputé au compte 1068 sur le budget primitif 2012.**

**Après ce prélèvement, l'excédent de Fonctionnement disponible à reporter s'élève à 219 635,89 €. Il sera repris au compte 002 du budget primitif 2012.**

Le maire soumet cette affectation au conseil...

#### **B) EAU et ASSAINISSEMENT**

Le résultat de la section de Fonctionnement de ce service est un excédent de 194 674,52 € à la clôture de l'exercice 2011.

Pur la section d' Investissement, la Commission des Finances propose de reporter l'essentiel des crédits disponibles à la clôture de l'exercice 2011.

En dépenses pour la partie Assainissement, sont proposés 151 696 € pour le programme Four à Chaux, 69 850 € pour la station et 17 010 € pour les études. Pour la partie Eau, 20 600 € pour travaux divers, 45 775 € pour Bois Vert, 50 044 € pour l'alimentation, et surtout 327 317 € pour la recherche de l'eau.

Côté recettes, outre l'excédent de la section d'Investissement fin 2011 (436 245 €), sont portés 26 250 € de subventions pour l'Assainissement et 119 800 € pour l'Eau.

**Pour équilibrer ces opérations, un prélèvement de 99 997,41 € est nécessaire.**

**Il est donc proposé d'affecter cette somme au compte 1068 du budget 2012.**

**L'excédent de Fonctionnement disponible devient 94 677,11€ et sera inscrit au compte 002 du budget primitif 2012.**

Le maire soumet cette affectation au conseil.

### **III) BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE**

#### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de Fonctionnement, présentée au départ à 2 429 433,00 €, **est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 2 245 626,89 €**, soit une hausse de 2,40 % par rapport aux prévisions totales 2011.

L'autofinancement et les opérations d'ordre représentent 17 % du budget 2012, alors que pour l'ensemble des crédits 2011, ces opérations atteignaient 20 %. Il est vrai que nous reprenons la procédure des « Travaux en régie », qui consiste à réaliser des travaux d'Investissement par nos propres équipes. Ce système a dans un premier temps, la conséquence d'augmenter les dépenses d'achat de fournitures et matériels divers. Puis, dans un second temps, la section de Fonctionnement est compensée par une recette d'ordre au compte 722 afin de transférer ces dépenses aux programmes d'Investissement concernés.

Pour 2012, ces Travaux en régie s'élèvent à 70 000 €.

Il s'ensuit une hausse de la part des dépenses courantes de fonctionnement.

PL FRECON liste ensuite les dépenses chapitre par chapitre.

**Le chapitre 011** « Charges à caractère général » s'élève à 639 300 €. En hausse de 7,70 % par rapport aux dépenses réalisées en 2011.

Parmi les principaux articles abondés, méritent attention :

- L'Electricité-Gaz pour 105 000 €,
- Carburants pour 19 000 €,
- L'alimentation pour le restaurant scolaire pour 30 000 €,
- Les fournitures d'entretien pour 18 000 €,
- Les fournitures de petit équipement pour 15 000 €,
- Le crédit-bail mobilier pour 10 000 €,
- La maintenance pour 39 000 €,
- Les primes d'assurances pour 26 000 €,
- Les crédits d'entretien (C/615) sont fixés à des montants raisonnables en légère hausse par rapport aux dépenses réelles 2011 et abondés en séance. Citons rapidement 41 000 € pour les Espaces Verts, 70 000 € pour les bâtiments, 60 000 € pour la Voirie, 22 000 € pour le Matériel de Transport et 27 400 € pour l'entretien de Matériel.

**Le chapitre 012** « Charges de Personnel » s'élève à 784 901,89 € en progression de 7 % par rapport aux dépenses réalisées en 2011.

Il prend en compte le recrutement d'1,5 Equivalent Temps Plein.

**Le chapitre 014** « Atténuation de produits » inclut les reversements à effectuer sur les recettes. Essentiellement composé du reversement au FNGIR (183 400 €), il atteint 195 600 €.

En effet, la réforme de la taxe Professionnelle a créé un Fonds de Garantie qui permet aux collectivités perdant des recettes dans le nouveau système, de percevoir un montant identique aux années précédentes.

Ce Fonds est alimenté, entre autres, par les collectivités comme BALBIGNY, pour lesquelles la réforme génère des recettes supplémentaires... Nous avons reversé 183 400 € en 2011 à ce Fonds et ce montant a été retenu par les Services Préfectoraux dans l'état relatif à la fiscalité pour l'année 2012

Côté prévisions Recettes, les montants bruts des divers éléments fiscaux seront inscrits en totalité : il n'y a pas de compensation lors de la présentation budgétaire.

**Le chapitre 65** « Autres Charges de gestion courante » s'élève à 398 311 €.

Il comprend, entre autres, les indemnités des élus (62 100 €), la participation au Service Départemental Incendie (73 211 €).  
Les contributions aux organismes de regroupement atteignent 7 000 € (Fédérations des maires Ecole de Musique, Umar etc....).  
Les travaux d'équipement réalisés par le SIEL sont en forte progression et atteignent 79 000 €. Pour la Crèche et l'OGEC, les crédits atteignent 119 000 €.  
Enfin, le montant des subventions aux associations et organismes privés est inscrit pour 51 000 €, abondés en séance.

Il s'agit bien d'une enveloppe globale qui comprend les subventions déjà demandées par les associations, examinées en Commission des Finances et proposées au Conseil Municipal sur l'état ci – joint...

**Le chapitre 66** (15 000 €) concerne les intérêts des emprunts pour 11 400 € ainsi que les intérêts d'une éventuelle ligne de trésorerie pour 3 600 €.

**Le chapitre 67** comprend des dépenses exceptionnelles pour 5 000 € tels les ravalements de façades (3 000 €) les bourses et prix ( 1 000 € ) l'aide au Comité des Fêtes ( 1 000 € ).  
Les dépenses imprévues étaient de 20 000 € mais ont été réparties lors du conseil après débat.  
Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements pour 13 655 € ( C/6811 )

Enfin et surtout, le virement à la section d'Investissement atteint 384 502 €. Il concrétise notre effort d'autofinancement propre à l'année 2012 et représente 17 % des recettes nettes courantes, contre 22 % l'an passé ce qui demeure appréciable, mais traduit le fait que les dépenses courantes augmentent plus rapidement que les recettes de courantes...

**Les recettes s'élèvent à 2 456 269,89 €** dont l'excédent cumulé 2011 disponible, 219 635,69 €, et 70 000 € pour les travaux en régie.

**Le chapitre 013** « Atténuation de charges » est limité à 9 000 €, montant très modéré car des d'arrêts – maladie sont en cours.

**Le chapitre 70** « Produits des services et du domaine » comprennent essentiellement les repas du restaurant scolaire ( 56 000 € ) et le reversement des frais par le service « Eau et Assainissement » pour 30 000 €.

Pour les deux chapitres suivants qui représentent 87 % des recettes courantes, les éléments sont issus de données communiquées par les services préfectoraux...

**Le chapitre 73** « Impôts et taxes » est le plus important : 1 194 346 € dont 1 136 146 € de contributions directes, somme en progression par rapport à 2011. Ces contributions font l'objet d'une analyse détaillée lors du sujet « vote des taux ».

La taxe sur les « terrains devenus constructibles » et la taxe additionnelle aux droits de mutation sont fixées prudemment à 40 000 € pour la première et à 15 000 € pour la seconde.

**Le chapitre 74** « Dotations et participations » s'élève à 709 688 €.

La Dotation Globale Fonctionnement s'affiche à 457 698 €, soit presque 2 % de hausse par rapport à 2011.

La Dotation de solidarité Rurale est fixée à 95 000 €.

Viennent ensuite les diverses dotations de compensation, notamment celle pour la Taxe d'Habitation identique presque à celle de 2011 ( 58 448 € ).

Les recettes en provenance de la CAF dans le cadre du contrat Petite Enfance sont prévues pour 60 000 €.

**Le chapitre 75** réservé aux produits des locations est arrêté à 160 000 €.

Enfin, des opérations d'ordre de travaux en régie (Compte 722) sont inscrites pour 70 000 €.

## **2) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Un tableau décrit les programmes de cette section en distinguant les reports attachés aux opérations de 2011, des opérations nouvelles.

La colonne « vote » reprend l'addition des deux premières.

**L'ensemble de cette section s'équilibre à 1 878 045 € tant en recettes qu'en dépenses.**

Côté dépenses, il convient de souligner que l'effort d'investissement remarqué en 2011, se poursuit en 2012.

En effet, une fois déduites les dépenses afférentes au report du déficit 2011 (548 006€), aux travaux en régie (70 000 €) et au remboursement de la dette (91 000 €), les dépenses réelles prévues s'élèvent à 1 169 000 € ..

Les principales opérations soit nouvelles, soit poursuivies, sont les suivantes:

- La voirie pour 163 000 €
- Les bâtiments communaux pour 85 300 €,
- Concillon 2° tranche pour 300 000 €,
- L'Ecole de Musique et Donneurs de Sang pour 165 000 €,
- Le restaurant scolaire pour 82 000 €
- L'espace Lumière pour 100 000 €,
- La friche Bivon pour 110 000 €
- La Gendarmerie pour 12 665 €,
- Le cimetière pour 9 795 €.

Le financement de ces opérations repose essentiellement sur :

- L'autofinancement prévisionnel 2012 pour 384 502 € ( chapitre 021),
- L'autofinancement réalisé sur 2011 pour 438 545 € ( Compte 1068),
- Le FCTVA pour 142 000 €, plus important qu'en 2011,
- La Taxe Locale d'Equipement pour 70 000 €,
- L'ex-DGE (Concillon) pour 100 000 €,
- Les subventions pour 315 000 € dont 158 000 € (75 000 € + 83 000 €) via la Communauté de Communes de Balbigny.

Enfin, la prévision d'emprunt à concurrence de 300 000 €, provenance 2011, est maintenue. Nous ne réaliserons sans doute pas tous ces programmes, mais les crédits sont en place.

*En conclusion, un budget « plein » prenant en compte la hausse de la section de Fonctionnement, alors que celle d'Investissement confirme l'effort d'Investissement de la commune..*

Le Maire soumet ce budget au vote.

#### **IV) BUDGET 2012 EAU ET ASSAINISSEMENT**

La section de Fonctionnement est équilibrée à 205 130,11 €.

Les dépenses comprennent essentiellement le remboursement des frais à la commune (30 000 € , la dotation aux amortissements ( 100 259 € ) et l'effort d'autofinancement 2012 pour 60 000 €. Les intérêts des emprunts ne représentent que 337 €.

En recettes, nous retrouvons l'excédent cumulé 2011 pour 94 997,41 €.

Quant aux redevances, elles atteignent 75 000 € pour l'Eau et 21 000 € pour l'Assainissement, en forte diminution par rapport aux réalisations 2011.

Rappelons qu'en 2011, avait été encaissé des sommes portant sur une période supérieure à douze mois. Enfin, la fermeture de la Fromagerie explique également cette baisse. Les amortissements de subventions s'élèvent à 14 453 €.

Enfin, le prélèvement (autofinancement 2012) s'élève à 60 000 €.

La section d'Investissement est équilibrée à 997 551,34 €.

L'amortissement des subventions figure pour 14 453 € et le remboursement en capital des emprunts pour 2 748 €.

Les travaux d'assainissement sont inscrits pour 454 038 €, dont 151 696 € pour le programme « Rue du Four à Chaux-rue de l' Industrie », 149 850 € pour la station d'épuration et 112 282 € pour le quartier La Ville - Le Bernard.

Les travaux d'AEP atteignent 526 312 €, dont 327 317 € pour la recherche de captage, 55 775 € en réseaux divers, 60 000 € pour Concillon – Four à Chaux.

Les principales recettes sont constituées par :

- L'excédent reporté de 2011 pour 436 245 €,
- L'affectation du résultat 2011 pour 99 000 €,
- Les amortissements pour 68 439 €, le reste est composé des subventions.
- Le prélèvement qui figurait pour 150 000 € est ramené à 60 000 €,
- Les subventions sont portées à 116 500 € pour les programmes Assainissement et à 184 800 € pour les programmes Eau. Ces montants devront être affinés lors des avant – projets sommaires.

La Section d' Investissement a été revue lors du conseil municipal du 14 mai 2012, de manière à bien arrêter la ligne d'équilibre à 997 551,34 €.

Le budget est mis au vote.

Pour les budgets dits « techniques », à savoir ceux réservés aux zones dont la structure permet de dégager une comptabilité de stocks.

Ainsi, tous les travaux sont comptabilisés en section de Fonctionnement au chapitre 60 ; de même les ventes sont constatées au compte 7015 « Vente de terrains ».

Ensuite, il convient de créer les stocks de terrains à vendre : débit C/3555 par crédit C/71355.

Puis de constater les sorties des terrains vendus : débit C/71355 par crédit C/3555.

Ces doubles opérations sont d'ordre budgétaire et viennent augmenter les opérations en masse.

Le déficit de la section d'Investissement correspond au montant comptable des terrains restant à vendre.

## **V) ZAC DU LEVANT**

Les travaux inscrits correspondent essentiellement aux études en cours pour 40 000 €.

Par suite, ces travaux sont intégrés au stock à vendre : d' où une recette d'ordre au C/71355 et une dépense au C/3555 pour 40 000 €.

La section d'Investissement reprend le déficit de l'année 2011 pour 343 597,31 €.

Les dépenses d'Investissement s'élèvent donc à 383 597,31 € qui sont équilibrées par la sortie du stock, C/3555, de la vente espérée de ce stock même si celle – ci ne sera possible que dans plusieurs années.

Cette vente est inscrite en section de Fonctionnement, pour 383 597,31 € au compte 7015.

Ainsi, la section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 383 597,31 €.

Le budget est mis au vote.

## **VI) ZONE DE CHANLAT**

En section de Fonctionnement, les différentes dépenses comprennent l'achat du terrain PEYVEL et à divers travaux d'aménagement, l'ensemble étant répertoriée dans les articles du chapitre 60 et s'élèvent à 127 000 €.

Les sorties de stocks atteignent 339 435,89 €, conformes aux prévisions des ventes, y compris les opérations de 2012.

Les dépenses de Fonctionnement atteignent 436 556,89 €.

Elles sont équilibrées en recettes par l'excédent 2010 reporté (121 €), les ventes en cours (339 435,89 €) et l'opération d'ordre de constitution du stock 2012 (97 000 €), soit un total de 436 556,89 €.

Les dépenses d'Investissement sont composées de déficit d'Investissement (242 435,89 €) et des aménagements réalisés en 2012 (97 000 €) et sont équilibrées par les recettes d'ordre relatives aux sorties de stock (339 435,89 €).

## **La FISCALITE 2012**

## LES CHIFFRES 2012 et VOTE des TAUX.

Consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle troisième phase, ces chiffres sont issus des données préfectorales décrites dans l'état n° 1259..

PL FRECON commente ce document en mettant l'accent sur les points principaux :

- Les Quatre Taxes atteignent un total de 1 003 514 €, soit une hausse de 3,20 % en conservant les taux d'imposition 2011,
- La taxe d'habitation produit 439 842 € contre 428 054 € en 2011, rappelons que la commune bénéficie depuis la réforme de la totalité de la taxe d'habitation, le Conseil Général ne recevant plus de recettes de ce type.
- La taxe foncière Bâti : 314 926 € contre 303 305 € en 2011,
- La taxe foncière Non Bâti : 19 652 € contre 19 468 € en 2011,
- La Contribution Foncière Economique : 229 094 € contre 221 620 €...

Il y a donc une augmentation des bases pour toutes les taxes.

En outre, la Contribution Foncière Economique n'est que la première composante de la nouvelle « taxe professionnelle ».

Les autres composantes sont :

- L'imposition des réseaux notamment téléphone : 8 461 €
- La Contribution sur la Valeur Ajoutée : 98 087 €
- La Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) : 21 962 €

Pour ces trois recettes, les montants correspondent aux recettes perçues en 2011, actualisés en fonction des changements de régime fiscal applicables en 2012.

Pour les compensations, la principale provient de celle attachée à la Taxe d'Habitation qui atteint 58 448 €. Celle relative à la CFE est de 19 780 €. L'ensemble des compensations atteint 87 945 €.

En conclusion, l'ensemble « impositions + compensations » passe de 1 003 228 € à 1 040 684 €, déduction faite du reversement au Fonds National de Garantie, soit une progression de 4 %.

C'est pourquoi, la Commission des Finances ne propose pas de hausse des taux d'imposition.

Les taux proposés sont donc :

- TH = 14,92 %
- TF = 10,73 %
- TFNB = 25,79 %
- CFE = 18,84 %

Le maire soumet ces taux au vote du conseil qui approuve.

### 5 – Vote des subventions et participations 2012.

Mme Eliane BECARD donne lecture de la liste des associations et organismes que la commission du Budget et des finances propose de subventionner:

6574	MJC	1 600 €
	SOU DES ECOLES EXCEPTIONNELLE (reliquat 2011-2012)	160 €
	VOYAGE ECOLE 2012	4 550 €
	ECOLES PUBLIQUES 5,30 €/élève x (147+83) élèves	1 219 €
	APEL ST JOSEPH 5,30 €/élève x 82 élèves	435 €
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE 5,30 €/élève x 147 élèves	779 €
	COOPERATIVE COLLEGE (foyer soc- éducatif) 2.90 €/élève x 147 élèves	426 €
	GROUPE ARCHEOLOGIQUE	100 €
	BASKET CLUB	1 000 €
	AMICALE POMPIERS	600 €
	Jeunes Sapeurs-pompiers - EXCEPTIONNEL AU DEMARRAGE	2 000 €
	JARDINS FAMILIAUX - EXCEPTIONNEL AU DEMARRAGE	150 €
	AFR FIXE	2 833 €

	ADAPEI	166 €
	ADMR SIAD ET FAMILLES	1 500 €
	CROIX ROUGE	200 €
	GROUPE ENTRAIDE PERSONNEL COMMUNAL + ANCV	9 450 €
	ANCIENS COMBATTANTS	33 €
	SOUVENIRS FRANCAIS	33 €
	USEP	33 €
	ECHO MUSICAL	335 €
	BANQUE ALIMENTAIRE	335 €
	SPA DE ROANNE	280 €
	COMITE DES FETES NORMALE + EMPLACEMENTS 2011-2012 (2120€)	8 120 €
	VELO CLUB FEURS BALBIGNY (y compris PRIX DES JEUNES)	900 €
	JALMAV FOREZ (soins palliatifs) (550)	500 €
	RESTO DU CŒUR	335 €
	ARPA	300 €
	MFR Vougy	100 €
	MFR Ste Consorce	50 €
	MFR Montbrison	50 €
	CFA BTP (50 € par enfant)	450 €
	MJC de FEURS pour CLSH	58 €
	Aides aux vacances (par enfant) : Colonies 3,70 €/J Réserve Centre de loisirs 3,00 €/J	6 500 €
	ECOLE RESSINS	50 €
	CHÂTEAU D'AIX	50 €
6574 b	MJC 1	2 000 €
	AMICALE BASKET	1 800 €
	TENNIS CLUB (800) EDUC 1100	1 100 €
	<b>sous total subvention pour éducateurs</b>	<b>4 950 €</b>
	Réserve de subvention + mesures fixées par circulaire préfectorale pour action en faveur des personnels FPT.	420 €
<b>Autres subventions</b>	<b>TOTAL DU COMPTE 6574</b>	<b>51 000 €</b>
65738	Participation fonctionnement OGEC école St Joseph	44 280 €
	Participation fonctionnement CRECHE HALTE-GARDERIE (ADMR) sur présentation des comptes 2011	66 000 €
	Reliquat de participation du RAM pour 2010	7 913 €
	<b>Subvention pour CCAS</b>	<b>6 000 €</b>
	Réserve de participation à frais assoc,	807 €
	<b>TOTAL DU COMPTE 65738</b>	<b>125 000 €</b>
PARTICIPATIONS		
6554	PARTICIPATION : ECOLE DE MUSIQUE 93 €/élève x 44 élèves	4 092 €
	ASSOCIATION RN 82 RN7 (2006)	305 €
	ADEL 42	125 €
	union communes rurales	80 €
	UMAR	80 €
	Amis de la Médiathèque de la Loire	429 €
6558	AMF 42	760 €
	CLIS NEULISE 2 X 588	1 176 €
	AUTRES COTISATIONS	953 €
	<b>TOTAL DU COMPTE 6554</b>	<b>8 000 €</b>
6554-2	<b>AUTRE PARTICIPATION : TRAVAUX AVEC LE SIEL</b>	<b>79 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>263 000 €</b>

M. LYON rappelle sa demande de l'année précédente par laquelle il souhaite que la commission des associations se réunisse avec la commission des finances pour l'étude des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la commission et décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget de la commune.

#### 6 – Etude et approbation d'une garantie d'emprunt pour Roanne-Habitat. (explications DGS)

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, ROANNE HABITAT envisage l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 11 logements (8 PLUS et 3 PLAT) à BALBIGNY.



Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait donc à , **1 626 908.00 €** et son financement pourrait être assuré de la manière suivante :

	8 PLUS	3 PLAI	TOTAL"
Subvention Etat sollicitée	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
Subvention 1 % relance sollicitée	60 000.00 €	0 €	60 000.00 €
Subvention Département sollicitée		9 000.00 €	9 000,00 €
Prêts CDC fonciers sollicités	219 775.00 €	79 805.00 €	299 580.00 €
Prêts C.D.C. sollicités	765 846.00 €	228 979.00 €	994 825.00 €
Fonds propres	148 001.62 €	55 501.38 €	203 503.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 193 622.62 €</b>	<b>433 285.38 €</b>	<b>1 626 908.00 €</b>

Conformément à la législation en vigueur ROANNE HABITAT sollicite la garantie de la Commune à hauteur de **47 %** du montant des emprunts, soit un **montant maximum de 608 370.35 €**. Le complément de garantie, soit **53 %** devrait être apporté par le Département de la Loire.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt.

7 – Le conseil municipal demande une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture pour continuer les travaux du secteur « Four à Chaux – Concillon ». (dossier posé de 300 000 € qui sera subventionné en 2012 ou en 2013). Les travaux à poursuivre seront les réseaux secs et humides de la rue du Four à chaux et l'avancement des aménagements à la chaussée et aux trottoirs.

8 – Informations sur le « tourne-à-gauche » de l'entrée Nord de Balbigny (RD 1082 / Rue de l'industrie). Les Elus et techniciens du Conseil Général sont passés en Mairie le 2 avril dernier et vont nous envoyer une étude chiffrée. Le Conseil municipal, après exposé de M. le Maire, attend des chiffres plus précis pour organiser une réunion de la commission technique début Mai si possible.

9 – M. JONINON expose qu'il convient d'acheter un morceau du terrain de M. et Mme ALEX – Chemin des Terres Noires- pour élargir le virage. M. et Mme ALEX donne les 68 m<sup>2</sup> nécessaires (1 €) moyennant la remise en état des haies, des clôtures et de l'entrée. Approuvé à l'unanimité.

10 – Révision du PLU pour intégrer la ZAIN.

Suite à l'exposé de M. le DGS concernant cette révision, le conseil approuve par 21 voix pour et 2 contre cette révision. Il conviendra de faire un toilettage du règlement pour intégrer les nouvelles notions de surface ainsi que les mesures prévues par le Grenelle de l'environnement. Une consultation sera engagée pour rechercher un bureau d'étude qui aidera la commune dans cette révision.

11 – approbation de la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la protection des captages de Chassagny.

Après explication de M. JONINON et suite au diverses questions posées par les membres de l'assemblée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Chambre d'agriculture pour le suivi de la protection de la ressource en eau.

12- Le conseil municipal approuve un projet de convention avec l'association des jardins familiaux pour la gestion du règlement interne et le paiement des locations.

**Questions du groupe « ensemble pour une meilleure qualité de vie à Balbigny »**

- a) **Pouvons-nous envisager le remplacement de Monsieur Hervé PAYS à la COBY ?**  
Lors de la création des commissions, des titulaires et des suppléants ont été nommés. Un suppléant peut siéger. M. ARTAUD est désigné Titulaire à la Communauté, M. GALICHET est désigné représentant en matière d'environnement et M. DUPIN devient suppléant.
- b) **Point sur l'économie : industrie et commerciale**  
DUARIG doit se séparer de « ESPACE » fin avril.  
SAMRO doit gérer un gros stock de VO.  
SOPRANO doit acquérir les terrains de Lachat en mai ou juin.
- c) **Il y a - t'il une date pour l'implantation de NETO ?**  
L'implantation est prévue pour cette année. Suite au changement de statuts des « Mousquetaires », le Permis de construire a été transféré à leur nouvelle entité fin février. Les dirigeant de cette société attende d'avoir désigné le gérant du magasin avant d'avancer dans la construction.
- d) **Ou en est la friche BIVON ?**  
Le dossier est en préfecture. A ce jour, Il ne nous a pas été demandé de complément d'information.  
Nous attendons que Madame la Préfète prononce la DUP.
- e) **Pouvons-nous prendre une date pour la commission Camping ?**  
Commission technique élargie . Rendez-vous est pris sur le site du Camping le 4 Mai à 16 heures avec (un ou des) technicien(s) du Conseil Général.
- f) **L'étude qui doit permettre de classer les priorités des travaux de voirie est-elle lancée ?**

(M. JONINON) - la commission technique doit se réunir à nouveau pour faire préparer à OXYRIA un état pluriannuel des travaux à réaliser.

- g) Les devis concernant la toiture de la salle polyvalente sont ils lancés ?  
Nous avons quelques devis et nous en attendons d'autres. Les coûts de travaux semblent très élevés. M. DELORME et le DGS continuent leur recherche sur différentes méthodes de couverture proposée par des entreprises notoirement qualifiées.  
RAPPEL : M. LYON rappelle qu'il était convenu d'acheter un grand Réfrigérateur pour la salle polyvalente.
- h) Lors des manifestations organisées à la salle polyvalente le compteur saute de plus en plus !!  
2 solutions possibles :  
Une facile, on demande au SIEL de relever la puissance du disjoncteur (l'abonnement est plus cher)  
Une moins facile, les organisateurs doivent répartir les appareils électriques sur chaque phase. Dans ce cas, la puissance actuelle suffirait.  
M. le DGS propose de faire suivre par un électricien l'équilibrage des phases et leur repérage pour limiter ces dysfonctionnements.
- i) Le club Finerball souhaiterait l'ajout de deux projecteurs sur le stade, les effectifs augmentent et une zone d'ombre persiste.  
A voir en commission
- j) -Quelle réponse a été faite au courrier des riverains de la station d'épuration ?  
Aucune réponse pour l'instant. Nous n'avons pas encore défini tous les travaux à faire pour la mise en conformité de la station. Dans un premier temps, nous savons que nous devons prévoir un stockage des boues, une unité de déphosphatation et un bassin tampon pour réguler les entrées d'eau lors des fortes pluies. Les riverains sont sensibles aux problèmes d'odeur, et il conviendra d'intégrer cette notion aux aménagements.  
Le Conseil municipal demande à ce que M. le Maire informe les riverains des solutions à retenir et de l'état d'avancement du dossier..
- k) -Nous avons demandé le déplacement et le traitement du sol des containers de la rue de l'industrie. Cette demande peut-elle être prise en considération avant qu'il y ait un accident ?  
Après discussion, les containers seront transférés près du parking SAMRO.
- l) - Les conseillers établissent le planning des permanences aux bureaux de vote des 22 avril et 6 mai.